

RI DES ECOLES- DOCUMENT D'AIDE POUR UNE ELABORATION CONCERTEE

Objectif de ce document :

Outiller les écoles pour que le règlement intérieur (RI) soit un outil éducatif opérationnel qui soutient le développement citoyen des élèves. Ce règlement indique comment se comporter en société en phase avec notre culture commune.

Attendus institutionnels :

« Afin de favoriser l'appropriation du règlement intérieur par l'ensemble de la communauté éducative, son élaboration doit faire l'objet, en amont de la présentation au conseil d'école, d'une large concertation organisée par le directeur d'école ».

Principes généraux :

- Partager les enjeux éducatifs de ce travail d'élaboration avec l'ensemble de la communauté éducative.
- Expliciter les implications pour l'ensemble des personnes présentes sur le temps scolaire : posture éducative éthique à incarner, avec la préoccupation de la construction de la citoyenneté chez l'élève (lien avec les programmes d'EMC).
- Se détacher de la recherche d'exhaustivité du RI et de la nécessité de produire un document « ficelé » tout de suite : le RI est vivant et peut être modifié.
- Déterminer la temporalité la plus pertinente en fonction du contexte d'exercice, au plus tard au cours de l'année scolaire 2026-2027.
- Elaborer le RI conjointement au sein des RPI.

Références réglementaires :

- Règlement départemental-type des écoles : [ici](#)
- [Article R.411-12](#) du Code de l'éducation : Il (*le directeur*) veille au respect du règlement intérieur de l'école par tous les membres de la communauté éducative.

Etapes de travail	Propositions de mise en œuvre	Ressources
<p>1. Travail préalable du directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lire les documents règlementaires : RD type, RD de l'Ain mis à jour. - Lire les documents d'accompagnement réalisés par le collectif REFDIRDEA - Identifier dans le RI actuel de l'école les éléments qui pourraient nécessiter des modifications ou des mises à jour, au regard des textes règlementaires : manques, faiblesses, éléments non règlementaires... 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail en réseaux : au niveau local, groupes de travail issus des promotions de DE nouvellement nommés... - Propositions d'accompagnement des référents départementaux des DE (ateliers en distanciel ou en présentiel, accompagnement individuel, constitution d'une FAQ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Lien vers les documents d'accompagnement rédigés par le collectif REFDIR-DEA : ici
<p>2. Partager les enjeux pour obtenir l'adhésion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un levier pour une harmonisation des pratiques et des attendus à l'école. - Avoir un RI, lisible, clair, explicite et fonctionnel pour tous (élèves, enseignants, familles). Rendre le fonctionnement de l'école lisible. - Un outil au service du climat scolaire : cadre, prévention des comportements inappropriés. - Une référence sur laquelle s'appuyer en cas de difficulté. - Une obligation institutionnelle que le fonctionnement des écoles soit en accord avec le droit, et de tenir le RI à jour. - Attendus institutionnels sur l'agir professionnel éthique (qui s'inscrivent dans la philosophie et l'esprit du projet éducatif de la Nation). 	<p style="text-align: center;">Animation temps de travail en conseil de maîtres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un débat mouvant ou une autre modalité de travail collaboratif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des modalités de travail collaboratif - compilation de facilitations : ici - Mettre en place un débat mouvant : ici
<p>3. Communiquer la philosophie de travail / les principes de rédaction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se référer à des textes supérieurs sur lesquels le RI s'appuie (et que l'on sera amené à consulter). - Ne pas créer du droit - Le RI est l'affaire de tous et pas seulement du directeur : son élaboration doit être concertée et participative. 	<p style="text-align: center;">Animation temps de travail en conseil de maîtres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un Q-sort sur les éléments qu'on a le droit d'inscrire ou pas dans un RI (exemple : « <i>Le RI peut interdire le port de tongs et de crop top</i> »), pour faire culture commune avec les collègues sur le fait qu'on ne peut pas créer du droit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un Q-sort : ici
<p>4. Etat des lieux/diagnostic sur le RI actuel de l'école Identifier collectivement les besoins de rédaction (faiblesses, manques, éléments non réglementaires...)</p>	<p style="text-align: center;">Animation temps de travail en conseil de maîtres</p> <ul style="list-style-type: none"> - On peut s'appuyer sur le travail d'identification préalable par le directeur. 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Selon le fonctionnement de l'équipe, on peut proposer aux collègues de lire les documents institutionnels (ex : le RD de l'Ain) avant le temps de travail. - Prendre connaissance des propositions de rédaction (cf. doc accompagnement n°1) et les comparer au RI actuel de l'école. - Se référer aux textes règlementaires à chaque fois que nécessaire (RD type, RD de l'Ain, docs d'accompagnement). 	
5. Rédaction du RI	<p>En fonction des besoins identifiés précédemment, cette phase peut être traitée en même temps que le point 4.</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les propositions de rédaction. - Rédiger en concertation les points laissés en pointillés. 	
<p>6. Concertation avec les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - RPE - Mairie - La structure périscolaire <p><i>Pourquoi cette commande institutionnelle de concertation avec les partenaires ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains éléments nous paraissant lisibles en tant que professionnels, mais ne le sont peut-être pas pour des personnes extérieures. - Les partenaires peuvent identifier des besoins que l'équipe enseignante n'aurait pas envisagés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de travail conjoints ou séparés avec les partenaires. - Possibilité d'organiser un Q-Sort pour faire culture commune autour de certains principes de rédaction. - Présenter le travail réalisé et soumettre la proposition de RI rédigé par l'équipe à l'analyse des partenaires. - Apporter des précisions, des reformulations, des ajouts en référence aux textes règlementaires et aux documents d'accompagnement. 	
7. Présentation et vote du RI en conseil d'école		